

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI GHJENNAGHJU 2022

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JANVIER 2022

2022 /E1/007

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME MURIEL FAGNI AU NOM DU GROUPE FA POPULU
INSEME**

Objet : Expérimentation du revenu universel

Merci Madame la Conseillère pour votre question.

Je dois dire d'abord que notre volonté politique constante depuis décembre 2015 a été de placer la question sociale au cœur de notre stratégie et de nos priorités. Cela a notamment conduit le 30 septembre 2016 à approuver la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Puis, un an après, le 30 mars 2017 l'Assemblée a approuvé le plan opérationnel de lutte contre la pauvreté et la précarité, et c'est dans ce cadre général que ce sont inscrites nos réflexions sur des innovations en matière sociale et particulièrement sur le revenu universel qui a été initié à la demande du Président de l'Assemblée de Corse de l'époque dans le cadre d'une commission qui avait été instituée à cette effet.

Ensuite, ce travail s'est traduit par une délibération qui a pris acte du rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel. Ce rapport prévoyait notamment, à l'initiative du Conseil exécutif de Corse, le lancement d'une consultation

pour l'accompagnement extérieur afin d'avoir l'ensemble des données techniques qui permettront à l'Assemblée de Corse, premièrement, d'avoir les informations utiles pour statuer sur le principe d'une expérimentation au titre du revenu universel, deuxièmement, d'avoir tous les éléments y compris techniques, budgétaires et financiers qui permettront à la décision de l'Assemblée de Corse de se transcrire de façon opérationnelle ultérieurement.

Quelques éléments chiffrés pour préciser les enjeux :

- L'allocation RSA s'élevait à 36 205 658 M€ en 2018,
- Elle est passée à 40 275 418 M€ en 2021.

Autrement dit, ces dépenses d'ordre social qui sont très importantes, je vous le rappelle, et je me tourne notamment vers les membres de la majorité et de l'opposition qui me rappellent à chaque discussion budgétaire, que l'enjeu est de limiter les dépenses de fonctionnement pour pouvoir préserver notre capacité d'investir.

Je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement incluent par exemple, les dépenses dans le domaine social, que celles-ci représentent aujourd'hui notre poste budgétaire le plus élevé et qui augmente de façon systématique sans ressource corrélative ; ce qui veut dire que sommes typiquement dans un effet ciseau qui va en s'aggravant puisque la pauvreté continue d'avancer et que la population qui arrive en Corse, très importante, arrive souvent en situation de pauvreté et de précarité et tombe donc dans une véritable trappe à pauvreté.

Alors ça, c'est l'existant aujourd'hui, question que nous devons nous poser : « comment pouvons-nous améliorer, renforcer, élargir nos dispositifs comment les rendre plus efficace, plus simple, et comment pouvons-nous les financer ? » Car cette question est aussi une question essentielle.

C'est dans ce cadre-là qu'est intervenu notre AMO, le rapport est un rapport qui est une véritable somme qui vient confirmer le coup d'avance qu'a pris la Collectivité de Corse dans le domaine du revenu universel, et tant mieux, parce que cette question va être au cœur du débat présidentiel et des politiques publiques ; elle retrouve un regain d'intérêt notamment dans le cadre de la crise économique et sociale issue de la crise sanitaire Covid.

Les dispositifs actuels montrent leurs limites et partout en France et en Europe, on réfléchit à de nouveaux modes de solidarité, c'est donc dans ce cadre général que nous pourrions inclure notre propre réflexion.

Une réflexion qui n'est pas facile car ce rapport qui a été conduit par M. Basquiat, son équipe, et d'autres intervenants et qui sont une véritable référence française et européenne en la matière soulignent la difficulté juridique et budgétaire de l'exercice, premièrement, l'expérimentation doit nécessairement cohabiter avec des dispositifs légaux de portée nationale à l'échelle française, notamment les prestations sociales, familiale, ou encore la fiscalité.

Il n'est donc pas juridiquement envisageable de porter une expérimentation sur le revenu universel sans avoir la validation et la contractualisation juridique avec l'Etat, deuxièmement, il s'agit de concevoir un dispositif expérimental qui évite autant que possible les inconvénients attachés aux expérimentations précédentes, par exemple : des échantillons trop restreints, non représentatifs, des montants inférieurs aux minimaux sociaux actuel, des durées trop courtes pour évaluer des changements comportementaux.

Troisième difficulté, le point précédent indique que le dispositif expérimental ne doit générer aucun perdant, il ne s'agit pas d'ériger les gens notamment ceux qui sont en situation de précarité en « cobaye », contre leur volonté ou à leur détriment, et ce dispositif doit également s'accompagner d'une réforme d'ensemble des prestations sociales mais également de la fiscalité. D'où une redoutable complexité juridique, technique et financière.

Le rapport vient de rentrer il y a quelques jours, nous sommes en train de l'examiner, il va bien sûr être intégré dans la réflexion globale. Un rapport du Conseil exécutif sera soumis à votre Assemblée, qui aura ainsi tous les éléments pour statuer et sur le principe et sur les modalités opérationnelles.

Un chiffre quand même et je termine : le coût budgétaire pour deux territoires expérimentaux de 5.000 habitants (des territoires que nous pourrions identifier ensemble et en concertation avec les communes et intercommunalités qui se porteraient volontaires) et sur 5 ans (c'est la période d'observation qui est jugée utile et nécessaire pour avoir véritablement une analyse de l'effet du mécanisme), c'est 8 M d'euros par an, en plus de ce que nous payons actuellement.

Autant vous dire qu'au-delà des difficultés juridiques, techniques, fiscales, politiques, il y aura aussi une discussion budgétaire. Tous ces éléments, l'Assemblée de Corse aura à en débattre, comme elle aura à débattre d'autres propositions que nous verserons au débat, par exemple les mesures alternatives qui pourraient concerner certaines catégories de la population, je pense notamment à la jeunesse ou à d'autres populations au sens utilisé par les acteurs sociaux. Etant précisé que nous avons à cœur, dans ce domaine comme dans les autres, de continuer à travailler en partenariat étroit, y compris sur la réflexion stratégique, avec l'ensemble des acteurs et notamment les associations que je salue et qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi que l'ensemble des élus et notamment les élus des communes et intercommunalités.

Je vous remercie.